

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-6-chem | Pénalité au XVIIIe siècle. Item](#)[Le Trosne. Mémoire sur les vagabonds. Ordonnance sur les vagabonds. \[photocopie\]](#)

Le Trosne. Mémoire sur les vagabonds. Ordonnance sur les vagabonds. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b002_f0095**

Source**Boite_002-6-chem | Pénalité au XVIIIe siècle.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Le Trosne, Guillaume-François](#)**

Références bibliographiques**[Le Trosne, Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants 1764](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb308069569>**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Le Trosne, Guillaume-François (1728-10-13 -- 1728-10-13)

TITRE Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1764

EDITEUR , 1764

On a supposé que c'est le défaut de travail qui fait ordinairement les Vagabonds & les Mendians, & on a pensé d'eux assez favorablement pour croire qu'il suffisoit de leur offrir du travail pour les fixer. Mais le Gouvernement doit, avant toute chose, être bien persuadé que les Vagabonds de profession sont essentiellement ennemis du travail. Si on leur en présente qui ait du rapport avec celui qu'ils ont fait autrefois, il en est plusieurs qui pourront s'y employer de bonne foi. S'il est tout différent, ils prétexteront, pour s'en dispenser, qu'ils n'ont pas la force nécessaire, qu'ils n'ont pas l'habitude, qu'ils ne savent pas remuer la terre. Tel est cependant le genre de travail publics auquel on s'est proposé de les appliquer. Pour peu qu'on habite la campagne, on s'aperçoit que les Vagabonds ne veulent rien faire. Si l'on propose à un Vagabond valide de défricher de faire des fossés, il répondra qu'il ne peut s'arrêter, qu'il ne fait que passer pour aller à tel endroit. S'il ne peut s'y refuser, il verra bien-tôt de le congédier par la main dont il travaille; ou bien il s'en ira au premier moment, & l'on doit se regarder comme heureux, s'il n'emporte pas les outils qu'on lui a confiés.

¶ Ce n'est point assurément le travail qui manque, c'est la bonne volonté. En tems de guerre tout homme valide a la ressource de servir son Roi, en tems de paix il a à choisir de l'occupation en tout genre. Quiconque est embarassé pour en trouver, n'a qu'à s'offrir pour sa nourriture, ou même diminuer sur le prix commun, il est sûr de n'en pas manquer.



